

Le 11/10/2018

## **CIRCULAIRE**

### **Sujet : Valeurs des points Agirc et Arrco à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018**

Madame, Monsieur Le Directeur,

Les conseils d'administration, lors de leur réunion commune du 11 octobre 2018, ont pris les décisions suivantes sur les paramètres techniques des régimes.

#### **Valeurs des points Agirc et Arrco**

L'Accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires AGIRC-ARRCO-AGFF du 30 octobre 2015 stipule, qu'à compter de 2016, la revalorisation des valeurs de point des régimes AGIRC et ARRCO prend effet au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. Il prévoit également que : « Pour chacun des exercices 2016, 2017 et 2018, la valeur de service des points Agirc et Arrco sera indexée sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac, diminuée de 1 point, sans pouvoir diminuer en valeur absolue. »

L'hypothèse d'inflation prévisionnelle étant de 1,6% pour l'exercice 2018, les valeurs des points AGIRC et ARRCO sont revalorisées de 0,6% au 1<sup>er</sup> novembre 2018. En conséquence, les valeurs à retenir pour l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2018 sont les suivantes :

- Régime AGIRC : 0,4378 €
- Régime ARRCO : 1,2588 €

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

François-Xavier SELLERET